



Quand la littérature inspire le droit

Décrire un procès, raconter un crime ou dénoncer les manquements d'une procédure : droit et littérature ne cessent de dialoguer. Le nouveau Laboratoire de droit et littérature de l'UNIL explore les synergies entre ces deux disciplines.

Ylenia Dalla Palma, rédactrice

En septembre 2023, l'Université de Lausanne (UNIL) a inauguré son Laboratoire Droit & Littérature, financé par la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique (FDCA). Comme son nom l'indique, ce projet initié par Loïc Parein – avocat spécialiste en droit pénal et chargé de cours à la Faculté de droit – et Charlotte Dufour – juriste et maître assistante en littérature française à la Faculté des lettres – vise à explorer les interactions entre droit et littérature.

Le laboratoire ambitionne de faciliter les échanges entre chercheur·euse·s, de promouvoir la réflexion collective et de diffuser les actualités récentes sur cette thématique. Centre névralgique

d'un projet de recherche portant sur l'impact de la littérature sur le droit, comment cette structure questionne-t-elle les rapports entre deux domaines que tout semble opposer ?

Une juridiction interrogée

Le Laboratoire de droit et littérature explore entre autres l'hypothèse que le droit peut évoluer grâce à la littérature. Les récits, souvent poignants, influencent les représentations sociales à la base de principes juridiques. « Le courant critique de Droit et Littérature a émergé aux États-Unis au 20^{ème} siècle puis est arrivé en Europe », explique Charlotte Dufour.

En France, Belgique et Suisse, des

analyses comparatives montrent des variations nationales significatives. « De nos jours, les procès apparaissent singulièrement comme une tectonique des discours », note Loïc Parein, soulignant que la puissance des images littéraires peut marquer les débats judiciaires. « Selon la culture juridique, le roman peut être une source de droit », ajoute-t-il, illustrant le lien entre la fiction et l'application des lois.

Ainsi, des pièces telles que le *Marchand de Venise* de William Shakespeare sont décrites comme des laboratoires des passions juridiques. On y trouve l'idée du droit rigoureux contre le droit flexible, ainsi qu'une réflexion autour de la vengeance par le droit et les lois v-

nitiennes qui contrecarrent cette vengeance privée.

Éclairer le droit

Le laboratoire se penche également sur les questions de style et de langage dans les témoignages littéraires. « Le but est de réfléchir à la façon dont on présente ces textes dans le champ littéraire d'une période donnée », explique Charlotte Dufour. La manière dont on qualifie le genre de ces textes influence la valeur qu'on accorde à leur récit, selon elle. Elle souligne aussi l'importance de la dimension éditoriale : par qui et comment le texte est édité, souvent dans une démarche politique.

« Il y a aussi la question des voix, de l'énonciation et donc toute une analyse du discours », poursuit Charlotte Dufour. L'intertextualité et la réception des œuvres jouent un rôle crucial dans leur impact sur la société et l'évolution des mentalités. Ainsi, l'analyse littéraire des témoignages de victimes dépasse la simple étude de texte pour comprendre et influencer les dynamiques sociales et juridiques.

Libération de la parole

Le laboratoire examine actuellement « un corpus centré sur les violences sexistes et sexuelles », explique Charlotte Dufour. Les œuvres analysées incluent notamment *La Familia Grande* de Camille Kouchner, *Impunité* d'Hélène Devynck et *Le Consentement* de

Vanessa Springora. Ce corpus triptyque est étudié sous trois angles : l'impact des œuvres sur la législation en France, une réflexion littéraire sur ce qu'elles révèlent et une comparaison avec des cas en Suisse et en Belgique.

En France, le livre de Vanessa Springora a par exemple relancé le débat sur la notion de consentement sexuel et a conduit à des propositions pour renforcer la législation contre les abus sexuels sur mineur·e·s, note Loïc Parein. En Suisse, le roman de Philippe Besson *Ceci n'est pas un fait divers* (2023) est utilisé particulièrement par les jeunes femmes comme un outil de combat pour revendiquer l'intégration du terme de « féminicide » dans l'ordre juridique.

Quel avenir ?

« Le but est de pérenniser ce laboratoire », relève Charlotte Dufour. Avec un réseau solide et plusieurs projets en cours, le centre de recherche souhaite continuer à étendre ses connexions en Suisse et à l'étranger. Des événements de médiation culturelle sont prévus pour démontrer l'impact de la recherche interdisciplinaire entre droit et littérature.

« Nous allons organiser une rencontre au Cercle Littéraire de Lausanne autour du conte de Chat Botté de Perrault », informe Loïc Parein. Un autre événement en partenariat avec le centre Dür-

nenmatt à Neuchâtel explorera le lien entre droit et littérature dans l'œuvre de l'auteur. « La littérature est une manière séduisante d'amener le public à s'intéresser à des questions juridiques », explique Parein. Les chercheur·euse·s souhaiteraient également renforcer la recherche interdisciplinaire à l'Université de Lausanne avec un séminaire de Droit et Littérature ouvert aux étudiant·e·s en lettres et en droit.

Croiser les disciplines

La recherche interdisciplinaire ne se limite pas au droit et à la littérature. De nombreux projets similaires émergent dans les domaines culturels et littéraires, montrant l'importance de croiser les disciplines. Au Collège International de Philosophie (CIPH) à Paris, des chercheur·euse·s interrogent par exemple les concepts philosophiques à travers des œuvres littéraires, et vice versa. De même, le projet « Literature and the Visual Arts » à l'Université de Birmingham examine comment les œuvres littéraires et les arts visuels se nourrissent mutuellement.

Ces exemples démontrent que l'avenir des sciences humaines et sociales réside dans la capacité à transcender les frontières disciplinaires. En découlera une compréhension accrue des phénomènes complexes, ainsi que des solutions innovantes aux défis contemporains. ◊